



Service de la sécurité civile et militaire

Division aide à la conduite

Gollion  
Case postale 80  
1305 Penthalaz

## DEMANDE DE DISPENSE D'ABRI PCI

# 45

Service responsable

nombre d'exemplaires requis : 2

Département des institutions et de la sécurité, Service de la sécurité civile et militaire,  
Division aide à la conduite (AIC) – Gollion  
Case postale 80, 1305 Penthalaz, Tél. 021 316 51 00

PCI Région : District de Morges N° PCI : .....

Adm. N° comm. : ..... N° CAMAC : 200598

### 1. A REMPLIR PAR LE MANDATAIRE

Commune : Morges  
District : Morges  
Adresse : rue et n° / lieu-dit : Avenue de Saint-Jean  
Coordonnées géographiques : 2528830 / 1152340  
N° de parcelle : 1186 - 1187

**Propriétaire :**  
NOM, prénom : BOURGEOIS, Sonia et Josquin Raison sociale : -  
Adresse : pa. Maillard Architecture Sarl Tél. : 021 510 50 58  
NPA / localité : Av. de Rhodanie 46B  
1007 Lausanne

**ou promettant acquéreur :**  
NOM, prénom : MAILLARD, Mathieu Raison sociale : Maillard Entreprise Générale Sarl  
Adresse : Av. de Rhodanie 46B Tél. : 021 510 50 58  
NPA / localité : 1007 Lausanne

### Nature des travaux

Construction nouvelle      Autres : .....

### Nombre de places protégées obligatoires (art. 17 OPCi)

Pièces habitables : 12      Hôpitaux, homes : .....

Autre : .....      Total places protégées obligatoires : 8

Remarques : .....

.....

.....

**Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise, LVLPCi)** En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 46, alinéa 1 LPPCi.

Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

Date : 25.01.21

Timbre et signature : .....

Le propriétaire soussigné sollicite une dispense de construire un abri obligatoire et s'engage à verser la contribution exigée.

Date : .....

Timbre et signature : .....

## 2. PREAVIS DES AUTORITES

Date : ..... Autorité communale : .....

- Admis
- Admis avec remarques
- Refusé

Date : ..... cdt ORPC : .....

- Admis
- Admis avec remarques
- Refusé

Remarques : .....  
.....  
.....

*NB : En cas de délégation de compétence à l'ORPC, le commandant voudra bien confirmer par une deuxième signature la position de l'Autorité communale.*

En application de la législation, la décision devra être notifiée par la Municipalité au propriétaire dans le permis de construire ; elle peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

## 3. DETERMINATION CANTONALE

Valorisation selon directives du 1<sup>er</sup> janvier 2012

..... Places protégées **Total rachat places protégées : Fr** .....

Remarques : .....  
.....  
.....

- Accepté SANS contribution de remplacement
- Places protégées attribuées à l'abri réuni construit, DA n° .....
- Accepté AVEC contribution de remplacement
- Sûreté libérable à la réception de l'abri réuni
- Refusé

Reçu le : .....

Traité le : .....

Signature : .....

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch/>)